

Compte rendu d'un échange par vidéoconférence avec le Dott. Adriano Buzzanca, directeur régional des Archives d'État de Bari, le jeudi 4 juin 2026

Personnes présentes lors de la conférence sur Zoom, organisée par l'Atelier Généalogique, avec le concours de la Dott.ssa Laura Leo :

Dott. Adriano Buzzanca, Dott.ssa Laura Leo (Archives d'État de Bari), James Smith, Deanna Olivieri (Atelier Généalogique), Alessandro Lavopa (généalogiste professionnel indépendant).

James remercie le directeur pour le soutien qu'il a apporté afin de permettre au CRIAT d'obtenir de Rome l'autorisation originale pour la numérisation des registres d'état civil de Corato. **James demande ensuite s'il serait possible que FamilySearch entreprenne la numérisation des quelque mille volumes d'état civil provenant des onze communes conservés à Trani.**

Le directeur répond qu'une telle numérisation pourrait être réalisée par FamilySearch dans le cadre de l'accord existant entre FamilySearch et la Direzione Generale Archivi. Il n'est toutefois pas tout à fait certain que ces volumes soient explicitement couverts par l'autorisation initiale et suggère que, si nécessaire, un avenant puisse être ajouté à la lettre d'autorisation initiale.

Le directeur approuve cet objectif général, tout en précisant qu'il doit respecter les règles et les procédures administratives imposées par son institution. Il se dit néanmoins sincèrement ravi d'apporter son aide et se déclare disposé à en faire davantage dans la mesure du possible.

Alessandro fait remarquer que l'accord entre la Direzione Generale Archivi (DGA) et FamilySearch semble avoir été renouvelé et que cela pourrait ouvrir la voie à de nouveaux projets de numérisation. Il ajoute que, d'après ce qu'il sait, d'après les discussions qu'il a eues avec le Dr Riccardo Rega, le directeur a déjà pris des mesures dans ce sens pour Trani.

Le directeur donne son accord de principe. Il précise qu'il n'a pas encore eu l'occasion de discuter de la question directement avec Riccardo Rega, mais estime que les mécanismes appropriés doivent être mis en place par le biais d'accords et de conventions formelles.

Le directeur demande à Alessandro de fournir une description écrite de la procédure proposée, y compris la méthode de reproduction et la nature de l'activité à mener. Dans le même temps, il précise que, dans la mesure où il s'agit pour l'essentiel du même projet que celui qui a déjà été autorisé, il ne prévoit pas de difficultés particulières.

Alessandro fait également valoir que la numérisation réalisée de manière professionnelle par FamilySearch serait plus durable que l'approche actuelle reposant sur le bénévolat, même si cette dernière initiative est tout à fait louable. L'engagement de Familysearch permettrait de consacrer davantage d'attention aux aspects scientifiques du projet et à la collaboration avec les universités. Il se demande si la participation d'institutions universitaires à un projet scientifique pourrait inciter la DGA à accorder une plus grande priorité au programme de numérisation proposé à Trani.

Le directeur répond que toute demande officielle doit émaner du CRIAT. Il ajoute qu'il serait favorable à la participation des Archives d'État de Trani, sous réserve de l'accord de

leur direction, et qu'il préférerait que les accords et conventions officiels nécessaires soient conclus dès le départ afin que les activités puissent se dérouler sans heurts, sans qu'il soit nécessaire de solliciter des autorisations à plusieurs reprises.

James explique que le CRIAT doit examiner ce mois-ci le projet de création d'une base de données internationale sur les migrations concernant les Pouilles, ce qui rend ce moment particulièrement important pour l'initiative.

Il explique ensuite que le projet de création d'une base de données internationale sur les migrations en provenance des Pouilles pourrait désormais voir le jour, car FamilySearch dispose non seulement de registres d'état civil indexés, mais aussi de nombreuses autres ressources indexées concernant les migrants et leur vie dans les pays de destination.

James suggère ensuite d'organiser une réunion réunissant les Archives d'État de Trani, le CRIAT, l'Atelier Généalogique, l'ISMed et FamilySearch afin de faire avancer le projet de base de données internationale sur les migrations depuis les Pouilles. Il souligne que, d'un point de vue technique, le projet est déjà réalisable non seulement parce que FamilySearch dispose de grandes quantités d'informations indexées, mais aussi parce que l'ISMed de Naples possède l'expérience et l'expertise en matière de bases de données nécessaires pour soutenir une telle initiative. Il insiste sur le fait que la numérisation seule ne suffit pas et que l'indexation est essentielle.

Le directeur répond que cette proposition pourrait être élaborée par les Archives d'État de Trani sous la forme d'un projet pilote, puis transmise à Rome pour examen. Il souligne également l'importance d'élargir la perspective de cette initiative et de s'ouvrir vers l'extérieur plutôt que de rester confiné dans un cadre institutionnel étroit, se montrant ainsi ouvert à une collaboration plus large.